

de Matane pendant quelques instants et j'espère qu'en fin de compte, ou plutôt sans tarder, il traitera de l'amendement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

[Français]

M. de Bané: Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Je disais donc que depuis 19 jours, le Ralliement créditiste paralyse cette enceinte en présentant un grand nombre d'amendements, dont celui-ci, pour paralyser une institution démocratique.

Vous vous souvenez sans doute que ce bill, dont l'étude revient substantiellement à la Chambre aujourd'hui a déjà passé le test d'une élection, à l'occasion de laquelle le Ralliement créditiste a concentré toutes ses forces, et le peuple a appuyé le gouvernement.

M. Léonel Beaudoin (Richmond): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre.

[Français]

M. Beaudoin: Monsieur l'Orateur, je voudrais faire remarquer à l'honorable député que ces amendements-là ont été acceptés par l'Orateur de la Chambre avant qu'on les discute. Donc, ils étaient conformes au Règlement.

M. De Bané: Monsieur l'Orateur, le Ralliement créditiste a droit à son opinion, et je la respecte, mais ce que je n'accepte pas, c'est qu'une minorité veuille imposer son opinion à une majorité, et à une majorité de la province de Québec. (*Applaudissements*)

De même, monsieur l'Orateur,...

M. Gauthier: Qu'est-ce que vous faites depuis que vous êtes au pouvoir?

M. De Bané: ... Bouclez-vous la, et laissez-moi terminer.

De même, monsieur l'Orateur, que je respecte leur opinion, et qu'ils y ont droit, de même qu'à leur conscience et à leur morale, je dis, cependant, qu'une minorité n'a pas le droit d'imposer ses vues à une majorité.

Monsieur l'Orateur, on essaie ici de nous sortir toutes sortes d'épouvantails, au lieu de se rendre compte que l'amendement proposé visant à biffer le mot «santé» est un argument ridicule, parce qu'on trouve le mot «santé» dans toutes les lois au sujet de l'avortement, dans tous les pays du monde occidental et particulièrement en Amérique latine, qui est à 99 p. 100 catholique.

Je dirai même plus, monsieur l'Orateur. Le journal *Le Droit*, qui est la propriété de la Congrégation des Oblats a dit que c'était une honte de voir des gens...

Une voix: Ce n'est pas un Oblat qui l'a dit.

M. De Bané: ... qui se servent de la religion à des fins politiques.

On se rappellera sans doute que le gouverneur général, dans le discours du trône, disait: «Les Canadiens n'ont plus confiance dans leur Parlement.»

Monsieur l'Orateur, c'est par des manifestations de cette sorte, où l'on voit un groupe qui, au nom de la démocratie,—parce que l'opinion de tout le monde est respectée—essaie de paralyser cette institution démocratique. Monsieur l'Orateur, c'est par des manœuvres de cette sorte que nous arrivons à détruire notre institution.

J'ai un reproche à faire au gouvernement. C'est de ne pas avoir imposé l'article 16A au Règlement, à cause de certains fossiles et de certains démagogues.

Monsieur l'Orateur, je répète, encore une fois, que le Ralliement créditiste a droit à son opinion et je la respecte, mais qu'il n'a pas le droit d'imposer ses vues à une majorité.

Une voix: Cessez-donc, alors!

M. De Bané: C'est précisément ce que je dis. Je regrette que le gouvernement ne l'ait pas imposé. Mais ce que le Ralliement créditiste tente de faire, c'est de paralyser le gouvernement, pour revenir ensuite soulever les passions dans la province de Québec, par des moyens que je qualifierais d'écœurants, afin de se faire réélire. Ce sont les méthodes qu'ils emploient.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: Le député de Winnipeg-Nord-Centre demande-t-il la parole pour la même raison que moi?

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Tout probablement, monsieur l'Orateur. Je me demande quel est le rapport entre les commentaires du député et l'amendement à l'étude.

M. l'Orateur suppléant: Je prenais la parole pour la même raison. Je rappelle au député de Matane que, ces derniers jours, la présidence a tenté de faire respecter la règle de la pertinence le plus fidèlement et le plus équitablement possible. Les deux côtés de la Chambre y sont astreints, bien sûr. Je le prie de s'en tenir désormais à l'amendement.